

La MANNE FINANCIÈRE européenne contre la démocratie : le cas d'Israël au Proche-Orient

Jean-Pierre Bensimon

Ancien professeur de sciences

sociales et consultant en organisation

L est sûr que l'Europe ne se désintéresse ni des « valeurs » en général, ni du Proche-Orient en particulier. En témoignent les dépenses inscrites dans différents chapitres de ses budgets. Nonobstant sa participation à de multiples instances internationales de nature politique, de l'ONU au Quartet, ses interventions économiques, et ça et là une certaine présence militaire, elle a mis sur pied des structures de financement variées pour donner un tour concret à son action universelle en faveur de la démocratie, des droits de l'homme, du développement et de la paix.

L'intervention de l'Europe dans la guerre idéologico-politique contre Israël

Le Proche-Orient étant l'une de ses préoccupations essentielles, la question de l'impact effectif de cette politique sur le conflit israélo-palestinien n'est pas secondaire. Celle de la légitimité d'une telle intervention dans le fonctionnement de la démocratie d'un État souverain, ici Israël, l'est sans doute encore moins. D'ailleurs, les financements étrangers d'acteurs locaux font aujourd'hui l'objet d'un vif débat dans ce pays. La Knesset vient de décider d'ouvrir des commissions d'enquête sur l'origine des fonds d'un certain nombre d'organismes de

défense des droits de l'homme actifs sur son territoire¹. Ils sont suspectés d'alimenter des campagnes de délégitimation très dommageable pour l'image du pays, mais aussi pour sa sécurité en le privant du premier droit d'un État, celui de se défendre. Bien que des financements arabes aient été évoqués, il semble que ce soit l'argent européen qui joue un rôle majeur sur la scène politique israélienne et dans la guerre idéologico-politique globale que lui livrent aujourd'hui ses adversaires.

L'intervention financière de l'Europe en faveur de l'Autorité palestinienne et de nombreux acteurs infra-étatiques agissant sur le théâtre proche-oriental prend plusieurs formes. Par exemple, en décembre 2007 Nicolas Sarkozy convoquait à Paris une conférence internationale d'États donateurs. De son côté, la Commission européenne a mis en place pour le compte de toute l'Union différents fonds qui allouent des moyens aussi bien à des États qu'à des organismes dûment agréés comme certaines agences de l'ONU, ou à des organisations issues de la « société civile », essentiellement des ONG. De plus, les États membres disposent de structures propres, agissant pour leur compte ou en partenariat, pour financer des programmes spécifiques. On peut ajouter à cette liste d'interventions la liberté laissée à de multiples réseaux de collecter des soutiens auprès de la société civile européenne.

Il en résulte un épais maquis bureaucratique qu'un organisme de recherche israélien, NGO Monitor², s'est donné pour tâche d'explorer. Dans de nombreuses publications³, cet organisme étudie les modalités d'attribution des financements consentis à différentes ONG par les grands programmes européens, et l'usage qu'en font les bénéficiaires à travers leurs activités, leurs campagnes et leurs prises de position politiques dans le conflit en cours.

L'objet du présent travail est de rapporter succinctement les résultats de certains de ces travaux et d'autres sources propres à éclairer le citoyen européen sur l'emploi des fonds publics alimentés par ses impôts et sur la cohérence entre les déclarations politiques de l'Union et les activités qu'elle suscite ou qu'elle soutient sur le terrain.

L'Europe dans l'ère des ONG

La rencontre entre l'Union européenne comme instance supra étatique et les ONG n'est pas fortuite. Le recours aux ONG présente de nombreux avantages. Elles sont d'abord un gage de neutralité face à des gouvernements par nature puissants et liés au monde des affaires. Dans la logique post-coloniale, elles semblent plus à même de représenter la défense si précieuse du faible ou de la victime contre le fort. Cette idéologie a transformé l'antifascisme dans ses facettes marxistes, écologistes, et chrétiennes, en une grande doctrine de défiance

envers l'Etat-nation, coupable dans ses gènes des méfaits de la colonisation et des guerres du siècle précédent. En revanche elle fait bénéficier *d'a priori* très favorables les institutions supra étatiques qui se multiplient, mais aussi les ONG en principe a-étatiques, dans une ambiance générale très hostile à Israël⁴. Les ONG auraient aussi la vertu de représenter le meilleur de la « société civile », d'exprimer ses attentes, et de la mettre en mouvement. Porteuses des grandes valeurs contemporaines, la force de leur message est prodigieusement renforcée par leur stature morale et par les thèmes qu'elles embrassent, la démocratisation, l'antiracisme, la mondialisation, l'écologie, les droits de l'homme. Nul ne se préoccupe beaucoup de leur compétence sur chacun de ces sujets complexes ; leurs affirmations de principe assurent d'elle-mêmes aux ONG beaucoup d'argent en provenance des États et de l'Union européenne et une aura de blancheur.

De ce fait les ONG sont devenues de puissants acteurs politiques qui ont développé une idéologie spécifique et des priorités propres. Leurs rapports bénéficient d'une grande audience. Les journalistes les considèrent comme des sources fiables et leur reconnaissance comme partenaires par les États qui les financent leur donne un statut d'experts. Elles sont censées avoir une précieuse expérience du terrain. Mais les méthodes qu'elles utilisent pour collecter et traiter les informations ne sont pas vraiment étudiées. De fait les grandes ONG des « droits de l'homme » ont de très petites équipes de chercheurs : elle se fient aux ONG « locales » et à leurs témoignages non corroborés pour nourrir leurs jugements. On imagine aisément que dans les situations conflictuelles, ces ONG locales reflètent des positions partisans et qu'elle défendent des intérêts précis découlant de leur affiliation idéologique, informations fabriquées à la clé. Dans le forum déchainé de Durban 1 au fondement de l'actuelle campagne BDS, qui qualifia Israël « d'Etat raciste d'apartheid » commettant un « génocide », il y avait nombre d'ONG financées par l'Europe : *ICAHD, Adalah, Mossawa*, etc. Or ces assauts délégitimateurs sont contraires aux positions affichées par l'Europe qui ne reconnaît officiellement ni la mise en cause de l'existence d'Israël, ni le boycott de ses produits ou de ses universités. Ils sont contraires aussi à la « définition opérationnelle de l'antisémitisme » arrêtée par un organisme de l'Union européenne, l'EUMC⁵. Selon cette définition, nier au peuple juif le droit national à un État, assimiler Israël ou ses politiques au nazisme, ou lui appliquer des normes spécifiques, est constitutif de l'antisémitisme, dont la proscription est l'un des engagements les plus fermes de l'Europe. Cependant, dix ans plus tard, ces ONG recueillent toujours la manne du vieux continent. On trouve même des voix critiques du côté palestinien dénonçant les implications en termes de corruption, de clientélisme et de népotisme de ces abondants

financements.⁶ Dans ce type de société non démocratique, une ONG qui poursuivrait une action autonome serait vite taxée de travailler pour le compte de l'Occident. L'aide qui leur est fournie favorise donc naturellement des courants peu sensibles aux droits de l'homme tenus pour si importants au nord de la Méditerranée.

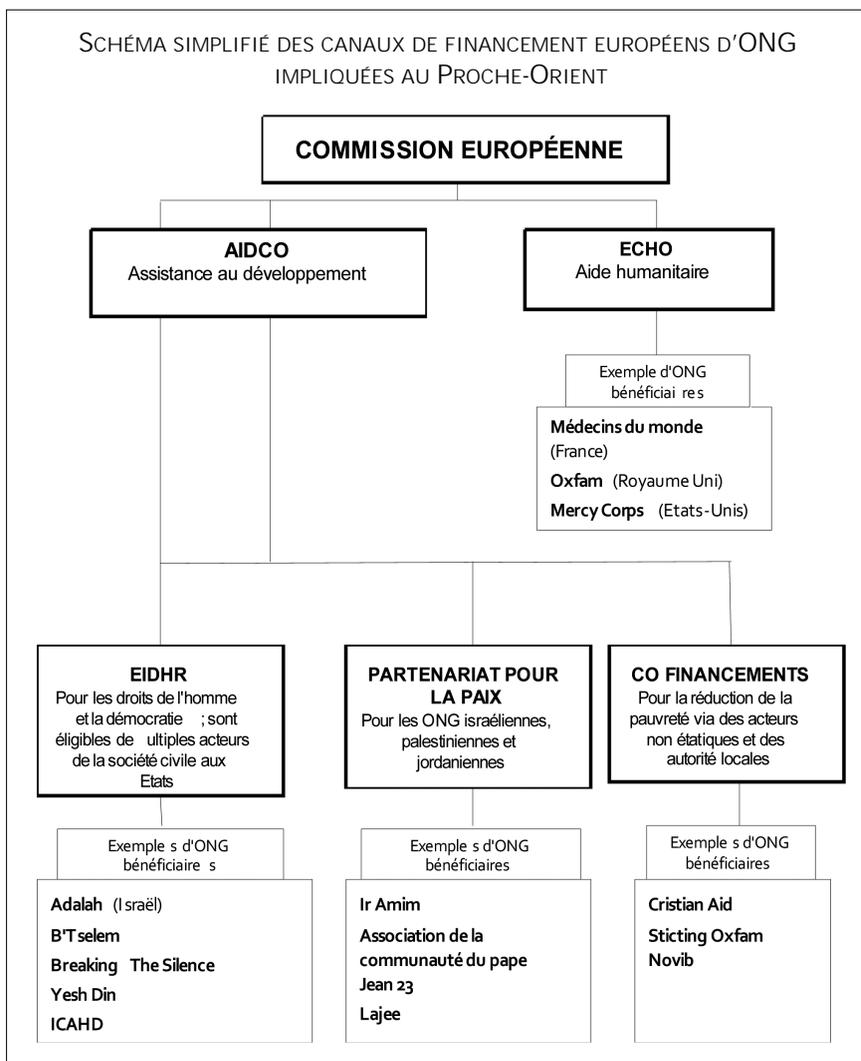
Motifs et modalités de l'intervention européenne

La Commission européenne présente sur son site Internet une vue synthétique des objectifs et des grands chapitres de son intervention dans le processus de paix au Moyen-Orient⁷ Après avoir noté que l'Europe est le principal donateur en faveur des Palestiniens à hauteur d'un milliard d'euros par an (UE et Etats membres confondus) elle expose ses intentions :

« Favoriser la paix, la prospérité et la stabilité dans la région ; encourager le processus d'édification d'un Etat palestinien (*statebuilding*) et l'adoption d'une bonne gouvernance ; stimuler le développement de l'économie. » Parmi les priorités qui en découlent, la Commission cite « l'assistance humanitaire » qui est gérée sous l'égide du Bureau d'aide humanitaire⁸, et « les activités de la société civile » regroupées dans le programme « Partenariats pour la paix » visant à promouvoir la paix, la tolérance, la non-violence, etc. L'aide au développement dépend d'une autre filière bureaucratique, le Bureau d'aide et de coopération de Bruxelles.⁹ Les acteurs pour les droits de l'homme du Moyen-Orient sont aussi éligibles à un programme européen plus global dont l'acronyme est EIDHR¹⁰ qui y draine des montants considérables.

Il faut souligner que la spécialisation apparente des grands programmes est facilement tournée dans la pratique. Un organisme comme *Oxfam*, spécialisé dans l'assistance médicale, relevant du « *statebuilding* » donc de AIDCO, pourrai financer lui-même avec les fonds qui lui sont alloués, des ONG palestiniennes très engagées dans le combat politique sous l'étiquette des droits de l'homme. Le tableau suivant donne une idée de l'enchevêtrement des programmes

Les différents fonds siègent à Bruxelles, mais dans un souci de rapprochement du terrain, ils utilisent des Délégations et des Agences techniques de la Commission situées à Tel Aviv (Ramat Gan), à Jérusalem et à Amman. L'intérêt d'introduire de la notion de territorialité est assez facile à expliquer, mais cette notion cache un très redoutable piège, celui de la non distinction entre le caractère démocratique ou non démocratique de la société d'appartenance de l'organisme bénéficiaire. Quel résultat peut-on par exemple obtenir en matière de démocratisation ou de droits de l'homme en finançant une ONG dans un espace contrôlé par des forces claniques ? Or dans ces deux domaines, démocratie et droits de l'homme, la majorité des budgets européens sont affectés à des



ONG issues par nature de « la société civile », donc étroitement liées aux groupes palestiniens qui la dominent.

C'est sous l'égide de l'EIDHR que sont distribués la majorité des fonds. La programmation 2007-2013 ne tranche pas avec les options du volet 2000-2006. Principalement, « à travers les organisations de la société civile » (nos fameuses ONG), ce fonds se propose de promouvoir les piliers de l'organisation politique occidentale : les libertés publiques, l'indépendance de la justice, la démocratie représentative, la déclaration universelle des droits de l'homme,

etc. Pour garantir la pertinence de ses choix, la Commission s'est dotée d'une Commission des droits humains et de la démocratie. Elle doit fournir un rapport annuel sur les progrès dans l'atteinte de ses objectifs.

Le Partenariat pour la paix (*Partnership for Peace* en abrégé *PfP* dans la littérature des services européens) a pour origine le processus de Barcelone, dit processus Euro-méditerranée, désormais inclus dans l'Union de la Méditerranée. Il vise la promotion de la paix, de la tolérance et de la non-violence, pour « reconstruire la confiance au sein de chaque société et entre les sociétés » à travers des actions ayant un impact sur la vie de tous les jours. Ces programmes sont conduits de bout en bout par les Délégations et Agences locales de la Commission européenne évoquées plus haut. Quand les fonds alloués dans le cadre de l'EIDHR se comptent en centaines de millions d'euros, ceux du *PfP* restent dans les limites de la dizaine de millions, ce qui ne les prive pas un impact tout à fait significatif.

Problèmes généraux soulevés par l'intervention financière européenne

Les fonds européens donnent à de nombreux acteurs du Proche-Orient les moyens d'intervenir sur les sociétés israélienne et palestinienne qui sont les sièges d'un conflit aigu, politique et idéologique, avec des phases militaires et terroristes. S'il est alors capital de déterminer si les effets de ces financements sont bien conformes aux objectifs affichés par l'Europe, on ne peut pas non plus esquiver la question de la légitimité de l'influence étrangère sur la prise de décision politique dans un pays souverain comme Israël.

L'interférence de l'Europe dans le fonctionnement démocratique d'Israël

Michael Barnett et Martha Finnemore, cités dans le rapport de NGO monitor¹¹, soulignent que « dans une démocratie représentative, les lois doivent être adoptées par consensus, en référence au peuple. Ces groupes [les ONG] introduisent une participation par des moyens non consensuels pour réguler les activités des citoyens et des affaires ». Il en est ainsi par exemple quand l'Europe finance *Education for Peace* une ONG faisant ouvertement la promotion de « l'Initiative de Genève » sous la direction de Yossi Beilin, ancien dirigeant du parti Meretz. Cette ONG prend aussi position sur une question fortement débattue, celle de la négociation avec le Hamas devenu majoritaire dans le parlement palestinien.

De même quand l'Europe finance *Adalah* et *Mossawa*, deux ONG implantées dans la minorité arabe palestinienne, qui demandent la création d'un État binational, c'est-à-dire la fin de l'État juif, il y a une nette interférence étrangère dans le fonctionnement démocratique d'Israël sur une question existentielle. C'est aussi le

cas de l'ONG *ARIJ* qui centre son action sur la barrière de sécurité et qui s'en prend à Israël comme « Etat d'apartheid » pratiquant la ségrégation et la discrimination.

Le défaut de transparence

De grands projets sont financés dans le cadre de ECHO (santé, eau potable, hygiène publique, aide à l'emploi, etc.). Des ONG rendant des services techniques d'un intérêt indiscutable comme *Oxfam* mènent en même temps des activités hautement politiques, élaborant des rapports biaisés de grand retentissement sur l'opinion européenne.

Le processus de financement commence par l'établissement de bilans sectoriels annuels à l'issue desquels les ONG élaborent des documents d'opportunité décrivant les activités qu'elle veulent développer au cours de l'exercice suivant. Ces projets sont d'abord examinés localement puis transmis à Bruxelles où ils sont revus. Une unité dédiée au Moyen-Orient et au Caucase (ECHO A II) les revoit une seconde fois, et la décision est prise « collectivement » par le Bureau. Jusqu'à la fin des années 2000, ECHO ne publiait pas de liste complète des ONG financées. De même les directives présidant à la sélection des projets n'étaient pas disponibles. Enfin, la « décision collective », en fait une décision anonyme, ne permet pas d'estimer les facteurs politiques, et plus généralement non professionnels qui sous-tendent ces décisions.

Dans le programme Pfp, une commission d'évaluation établit une note de synthèse qui résume chaque projet. Cette note est soumise à une commission composée d'un responsable de la Commission européenne et d'une secrétaire qui ne votent pas et de trois représentants des Bureaux régionaux qui ont le droit de vote. La contractualisation revient ensuite à un conseiller agréé et un responsable de la Délégation locale. Les décisions de financement appartiennent donc à un petit nombre de bureaucrates, toujours anonymes, dont il est impossible d'élucider les priorités.

Il en résulte que de nombreux bénéficiaires poursuivent des objectifs contradictoires avec les objectifs affichés de l'Europe et les droits de l'homme comme *Adalah*, *Mossawa*, *ICAHD*, *Christian Aid* et *ARIJ*. Des relations personnelles et sociales se nouent entre les responsables des fonds européens, les experts extérieurs et ceux des ONG officielles. Il se forme ainsi des réseaux influents, agissant indépendamment de tout cadre réglementaire.

Depuis 2005 les noms des ONG israéliennes financées dans le cadre de Pfp et EIDHR sont disponibles. Mais une opacité supplémentaire est introduite par le transfert de financements entre ONG. Une ONG maître d'œuvre finance sur les subventions reçues d'autres ONG filles sur lesquelles l'information est

indisponible. Par exemple *Miftah*, ONG active à Durban en 2001, recevait des fonds de *Keshev*, financée par l'Europe.

Un député européen, M. Paul van Buitenen, demandait en mai 2006 des informations sur certaines ONG financées par l'Europe. Mme Ferrero-Waldner, alors commissaire européen aux relations extérieures, lui fit répondre que les informations ne lui seraient pas fournies pour ne pas déclencher des pressions ou des menaces venant de factions palestiniennes extrémistes.

L'opacité des informations disponibles et la lenteur des réponses de la Commission européenne aux questions qui lui sont posées ont amené NGO Monitor, dont le directeur est de nationalité britannique, à entreprendre une action en justice en 2010¹². En effet les traités européens traitent longuement de la transparence entendue comme « *un objectif stratégique de l'Union européenne* » et des Règlements complémentaires¹³ garantissent l'accès complet et prompt des citoyens aux débats, directives et décisions des instances de l'Union, Parlement, Conseils et Commissions. Après de longues hésitations la Commission européenne a remis à NGO Monitor un CD contenant des documents dont des pages entières étaient purement et simplement effacées, leur retirant tout intérêt. Quels étaient donc les secrets sur l'utilisation des impôts du contribuable européen que la Commission tenait tant à dissimuler ?

Le financement des organisations masqué par le financement des projets

Les subventions européennes sont exclusivement destinées à la mise en œuvre de projets comportant des objectifs et des modalités dûment formalisés et soumis à un processus de sélection. Aussi, quand on fait valoir aux autorités européennes que telle ou telle ONG défend des objectifs en contradiction avec ceux de l'Union européenne, celles-ci se retranchent derrière le seul projet, signalant qu'elles ne sont pas engagées par la totalité des activités de ses co-contractants. C'est ainsi que le député européen déjà cité, M. Paul van Buitenen, posa une question sur le *Centre palestinien des droits de l'homme*, qui avait accusé Israël de « nettoyage ethnique », de « racisme extrême et d'apartheid » et appelait à un boycott total de ce pays. Autant de déclarations clairement opposées au principe même du programme qui la subventionnait, lequel stipulait que son objet était de « renforcer l'engagement de la société civile à prévenir et à résoudre les conflits. » Mme Ferrero-Waldner répondit que la Commission n'était pas responsable des déclarations de ces ONG, qu'elle n'était pas tenue de leur demander de s'abstenir de faire des commentaires indépendants de la ligne de l'Union européenne, et qu'elle ne faisait que soutenir des projets et des actions bien circonscrites.

Ces réponses sont hautement contestables. Les ONG en question excipent régulièrement leurs relations avec l'Union européenne pour légitimer leur dis-

cours, et elles utilisent dans leur manifestations et leurs publications les logos européens. *ICAH*D et *ARIJ* participent activement aux campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) sous la bannière européenne.

Par ailleurs, la réponse à Paul van Buitenen esquivait les conséquences de la fongibilité des financements. Les subventions allouées à un projet permettent de payer les dépenses d'infrastructure de l'ONG, les salaires de la direction, les frais d'équipement, de location de locaux, de publicité, de déplacement, etc. Le projet supporte ainsi l'ensemble de l'organisation et rend possible le développement d'actions totalement contraires aux vues officielles européennes. Et ces actions ne sont pas susceptibles de la priver de financements ultérieurs si l'on suit les raisonnements de la commissaire européenne. De fait, la radiation des financements n'intervient qu'en cas de détournement de fonds, de commission de délits, ou d'appel à l'utilisation de la violence, et jamais pour les campagnes hautement politiques auxquelles l'Europe dit s'opposer, visant à la délégitimation et au boycott d'Israël, ou même l'appel à sa disparition.

A une question signalant la contradiction entre « la caractérisation [par une ONG financée] d'un attentat suicide comme un acte de résistance » et l'engagement de l'Union européenne de « construire une paix solide et durable », Mme Ferrero-Waldner répondait que « la Commission Européenne est respectueuse de la liberté d'expression, un sujet clé dans une société démocratique... »

L'absence d'évaluation

Toute institution mesure l'atteinte de ses objectifs au moyen de critères d'évaluation professionnels et cohérents. Or il s'avère que les critères des programmes *PfP* et *EIDHR* sont tout sauf clairs. On ne trouve pas de rapports d'évaluation sérieux sur les sites Internet des Délégations européennes. Les affirmations de Mme Ferrero-Waldner sur les contrôles réguliers, le suivi par des organismes extérieurs, la production par le bénéficiaire de rapports intermédiaires et finals, ne sont pas confirmés par des informations ou des rapports consultables, ni par la publication des critères et de la méthodologie des opérations d'évaluation. Par contre, il est facile de pointer les activités des ONG correspondantes de l'Europe aboutissant à entraver les droits de l'homme et à durcir les conflits.

Illustration de la distance entre les activités des ONG financées par l'Europe et les objectifs affichés de l'Union

On prendra ici comme exemple les financements d'ONG en cours au titre de l'*EIDHR*¹⁴

Les ONG sont regroupés en trois sous-ensembles : 1) les ONG qui s'opposent radicalement aux orientations israéliennes, 2) Les ONG dont l'activité justifie une

évaluation sérieuse et indépendante ; 3) les ONG pour lesquelles aucun biais n'a été détecté.

COMPOSITION DES TROIS GROUPES D'ONG SUBVENTIONNÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE		
ONG en opposition radicale avec Israël	ONG justifiant une évaluation	ONG sans biais apparent
Adalah Israeli Committee Against House Demolitions (ICAHHD) Al-Dameer Association for Supporting Prisoner and Human Rights B'Tselem Women's Fund for Human Rights NGO Development Center (NDC) Yesh Din Volunteers for Human Rights Bimkom - Planners for Planning Rights	Al-Awna Fund The Association for Civil Rights in Israel (ACRI) The Arab Center for Alternative Planning (ACAP) Democracy and Workers Rights Center Association (DWRC) Dirasat Euro-Mediterranean Foundation of Support to Human Rights Defenders (EMHRF) The Follow Up Committee on Arab Education (FUCAE) Rabbis for Human Rights (RHR) Treatment and Rehabilitation Center for Victims of Torture (TRC)	Centre for Educational Technology (CET) Foundation Samir Kassir Association Hebrew University of Jerusalem Internews Middle East Co. Ma'an Sharek Youth Forum Association
Montant total : 2 409 076 €	Montant total : 3 934 849 €	Montant total : 1 799 075 €

Dans cet exemple, 78 % des sommes distribuées par l'Europe sont susceptibles d'alimenter à divers degrés des actions interférant dans la sphère politique israélienne. Certains biais politiques et idéologiques introduits par l'action de ces organisations, leur caractère ouvertement militant contre les politiques israéliennes, apparaît dans l'intitulé même des projets du premier groupe.

NOM DE L'ONG	THÈME DU PROJET FINANCÉ PAR L'EUROPE
Adalah	Prévenir les mauvais traitement et les tortures dans les centres de détentions d'Israël et des Territoires
ICAHD	Œuvrer contre les démolitions de maisons et des discriminations dans l'attribution de permis de construire
Al-Dameer	Permettre aux enfants de revendiquer leurs droits et surveillance de l'application de la loi
B'Tselem	Prévenir l'usage de la torture et des traitements dégradants par les forces de sécurité israéliennes
Women's Fund for Human Rights	Surveillance des check points pour garantir la protections des droits de l'homme
NDC	Assistance technique et politique à un groupe d'ONG pour des réformes démocratiques
Yesh Din	Améliorer la situation des droits de l'homme en diffusant une information en temps réel sur les violations constatées et en utilisant des moyens légaux pour y mettre un terme.
Yesh Din	Développer une culture de la responsabilité et lancer des enquêtes criminelles sur les violations des droits de l'homme par les forces israéliennes contre les Palestiniens en Cisjordanie.
Bimkom	Réduction des écarts et recherche de l'égalité entre les populations juives et arabes dans l'allocation des ressources publiques en termes d'habitation, d'infrastructures, de services, d'emplois, etc.

L'idéologie victimaire et les procédés gravement accusatoires des thèmes retenus par l'Europe, coïncident parfaitement avec le narratif de la souffrance palestinienne développé dans les campagnes BDS et les forum internationaux comme le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU.

Une monographie sur l'ONG *IR AMIM*¹⁵ illustre parfaitement ce genre d'intrusion politique européenne sur la scène publique d'un État souverain, en l'occurrence Israël. Cette ONG est assise sur un système de multi financements : les contributions de la Commission européennes à son budget s'additionnent aux apports propres de plusieurs gouvernements (Suède, Norvège, Tchéquie), d'*Oxam Novib* qui redistribue des fonds mutualisés de plusieurs autres gouvernements, mais aussi de la *Fondation Ford*, de *Open Society Institute*, et de *New Israel Fund*.

Le projet financé spécifiquement par l'Europe est intitulé : « *Conserver ouvertes toutes les options pour le statut final de Jérusalem* ». Il s'agit donc d'intervenir sur le statut futur de Jérusalem, question la plus hautement politique qui soit, et qui relève exclusivement de négociations israélo-palestiniennes aux termes des accords d'Oslo et de la Feuille de Route du Quartet.

Bien que financé par l'Europe censée vouloir une solution équitable et coopérative du conflit, *IR AMIM* défend haut et fort des positions politiques intensivement militantes, sur le mode agressif et accusatoire classique du discours politique arabe. Analysant des films produits par cette ONG, David Horowitz, le rédacteur en chef de *Jerusalem Post* écrit qu'ils « sont partisans au-delà de ce qui est imaginable... qu'ils alternent contre Israël des attaques déchaînées et des attaques à peine retenues. » *IR AMIM* revendique son opposition à la barrière de séparation dans Jérusalem et prévient clairement « qu'il agira pour le changement de cette politique. » Il parle « d'annexion unilatérale de Jérusalem » ; il accuse les Israéliens de vouloir « faire diminuer la population non juive de la ville » et dénonce « la politique de judaïsation et d'israélisation de Jérusalem Est » . Il s'en prend aussi à Benjamin Netanyahu coupable « en personne d'actes de sabotage du processus diplomatique... [et] de vider les négociations de leur contenu et de toute signification pratique. »

En accordant des fonds à cette ONG vouée à la lutte politique, l'Europe tend à imposer ses solutions par le truchement d'organisations locales. Elle interfère clairement sur un processus de décision relatif à une question fondamentale qui est du ressort exclusif des mécanismes démocratiques locaux, débat, élections, négociations. En un mot, elle pratique une ingérence caractérisée sous le masque humanitaire. Un autre exemple, entre mille, de ces intrusions délibérées est donné par Daniel Halévy : il concerne *Chalom Arkshav*, une force de pression qui dissimule d'importants financements norvégiens.¹⁶

Les recommandations de NGO Monitor

Sur la base du constat de l'absence délibérée de transparence, de l'existence de financements récurrents d'ONG très engagées dans le conflit, aux buts totalement contraires aux objectifs affichés de l'Europe, et d'une influence directe de ces actions sur le fonctionnement démocratique d'Israël, le centre de recherche israélien dresse une liste de recommandations à l'intention de l'Europe.

Au titre de la transparence, NGO Monitor suggère la création d'une banque de données, intégrant les informations des différents programmes, présentées dans un format unique : cette base devrait comprendre la liste exhaustive des ONG bénéficiaires mais aussi celle des organismes refinancés par ces dernières sur les dotations reçues de l'Europe. Cette liste devrait intégrer aussi les identités des dirigeants des organisations bénéficiaires des fonds.

Une seconde recommandation porte sur la transparence du processus de décision d'allocation des subventions. Il s'agit d'identifier les personnes et les services effectivement responsables des choix, de façon à estimer les biais idéologiques et personnels potentiels qui influencent ces choix.

Une importante recommandation traite des critères d'évaluation : les principes de base des « meilleures pratiques » de gouvernance obligent à définir et à mettre en œuvre des indicateurs de performance, allant au-delà des audits techniques, comme par exemple le suivi de la conformité des comptes. Sur-tout, ces indicateurs doivent prendre en compte la contribution des différents projets aux grands objectifs de l'Union européenne, qu'ils sont censés promouvoir et non pas entraver.

Concernant les ONG partenaires, il faut analyser, au-delà de tel ou tel projet, l'ensemble de leurs activités, de façon à ce qu'un projet donné ne serve pas de couverture et de légitimation européenne à des initiatives contraires à ses propres objectifs, comme le sont les campagnes de diabolisation d'Israël, très éloignées de la gestion coopérative des conflits si chère à l'Europe.

Les recommandations de NGO Monitor font l'hypothèse que l'Union européenne désire vraiment la réalisation sur le terrain des perspectives qu'elle affiche officiellement.

Il est sûr que dans son fonctionnement, l'Union européenne amplifie jusqu'à la caricature les travers bureaucratiques, caractéristiques de la plupart des pays de cette région du monde. Il y a donc sûrement une dilution des intentions des décideurs du centre dans le maquis des circuits de décision, de financement et de contrôle, sur lesquels il est possible que nul n'ait vraiment prise. Les cadres bureaucratiques reflètent, quand ils deviennent autonomes, la *doxa* ambiante, la culture dominante de leurs réseaux et de leur milieu de recrutement. On voit mal comment pourrait se dégager au niveau de la Commission européenne une volonté politique assez ferme et durable pour substituer une politique donnée à l'autonomie des services.

Il est possible aussi que l'Union européenne se satisfasse parfaitement de la situation et qu'elle tire tranquillement parti des abus que lui autorise la prudence ou la passivité des autorités israéliennes. Après tout, les ONG ultra-politiques qu'elle finance mènent une politique tout à fait en phase avec les sévères accusations qu'elle profère elle-même à l'endroit d'Israël. Cependant, ces ONG sont la plupart du temps soit israéliennes, soit actives sur le territoire israélien, donc soumises au droit israélien. Leurs prises de parti étant systématiquement accusatrices, allant même jusqu'à nier le droit d'exister de cet Etat en guerre, leur action pourrait avec vraisemblance être tenue pour celle d'une cinquième colonne, supplétive de ses adversaires arabes. Compte tenu des dangers que ces organisations font courir à sa sécurité nationale en temps de guerre, l'Etat d'Israël serait fondé à imposer souverainement un encadrement étroit de leurs activités. Dans un environnement aussi périlleux, aucun Etat au monde ne tolérerait les agissements d'une cinquième colonne sur son sol, qui n'aurait

même pas à dissimuler qu'elle utilise de l'argent étranger puisqu'il provient de pays démocratiques.

Le débat interne qui va s'ouvrir à partir des rapports des commissions d'enquête de la Knesset pourra trancher plus sûrement de la compatibilité des financements étrangers d'ONG politiques avec les mécanismes de la démocratie israélienne qu'un fantomatique engagement de l'Union européenne d'amender ses pratiques.

notes

1. Deux motions similaires déposées séparément par le Likoud et Israel Beitenou ont été adoptées par la Knesset le 6 janvier 2011
2. NGO Monitor 13, Tel Hai St. Jerusalem 92107 Israel www.ngo-monitor.org
3. Cf. la publication par Controverses (15) du rapport de NGO Monitor sur...
4. "Tu ne prieras pas les dieux discrédités du nationalisme, tu ne pratiqueras pas le pouvoir politique, tu renonceras à la souveraineté pour rejoindre la coopération... Les Israéliens ne sont-ils pas, entre tous les peuples, sur les chemins diaboliques que nous avons quittés? Ne sommes-nous pas meilleurs que ceux qui nous rappellent de façon insupportable notre passé indigne?" Joffe Joseph "The demons of Europe" Commentary, janvier 2004 in NGO Monitor "Europ's Hidden Hands", 2008
5. European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia. Il a été remplacé à compter de 2007 par l'European Union Agency for Fundamental Rights (FRA) qui siège à Vienne. De ce jour, la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'EUMC n'est plus en ligne sur le site de l'Union européenne.
6. Jamal, Amaney A. Barriers to Democracy : The Other Side of Social Capital in Palestine and the Arab World. Princeton : Princeton University Press, 2007,
7. EU practical & financial support for the Middle East peace process
http://www.eeas.europa.eu/mepp/practical/practical_en.htm
8. European Commission's Humanitarian Aid Office, (ECHO) et plus précisément ECHO All
9. EuropeAid Co-operation Office, (AIDCO)
10. European Instrument for Democracy and Human Rights Ce programme a été réformé en 2007 mais il demeure actif dans un format semblable.
11. Barnett, Michael N. et Martha Finnemore. "The Politics, Power and Pathologies of International Organization." International Organization Vol. 53. No. 4 (1999) : 699-732
12. NGO Monitor Sues EU Over Lack Of Ngo Funding Transparency, 26 janvier 2010 <http://www.ngo-monitor.org/article.php?id=2809>
13. Règlement de l'Union européenne 1049/2001 [OJ L145, 31.05.2001 page 43] avec effet à compter du 3 décembre 2001
14. EIDHR : Additional European Funding For Mideast Conflict Groups NGO Monitor le 16 mars 2010 http://www.ngo-monitor.org/article/eidhr_additional_european_funding_for_mideast_conflict_groups0

15. IR AMIM : European-Funded Political Lobbying On Jerusalem, NGO Monitor, 22 avril 2010
http://www.ngo-monitor.org/article/ir_amim_european_funded_political_lobbying_on_jerusalem

16. "Le député Danny Danon (Likoud), ayant appris que plusieurs gouvernements européens finançaient en sous-main différentes ONG pro-palestiniennes, a vivement dénoncé fin août les agissements illégaux de « la Paix maintenant » dans le domaine financier. En effet, toute association israélienne a l'obligation d'afficher clairement sur son site internet toutes les sommes versées en sa faveur par des gouvernements étrangers. Or, alors qu'ils ne cessent de dénoncer « le peuplement illégal » en Judée-Samarie, les dirigeants de « la Paix maintenant » n'ont pas jugé bon de mentionner sur leur site que la Norvège leur a versé dernièrement pas moins de 800 000 shekels ! « Le mouvement Chalom 'Akhchav enfreint la loi tout en agissant pour le compte de gouvernements étrangers qui s'ingèrent de façon scandaleuse dans les affaires internes d'Israël », a dénoncé le député Danon avant de réclamer un ordre de fermeture contre le mouvement." Par Daniel Halévy, Les financiers étrangers de l'extrême-gauche israélienne, PolitiqueKountrass News n° 119, Septembre 2009.